



LES PESTICIDES RENDENT MALADES ET TUENT. TROIS DECISIONS DU TRIBUNAL LE CONFIRMENT.

RENNES, le 22 décembre 2020

Jeudi 26 novembre, une trentaine de membres du *Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest* étaient rassemblés devant le Tribunal judiciaire de RENNES pour soutenir trois victimes des pesticides d'Ille et Vilaine, défendus par Maître BARON.

Le pôle social du Tribunal a confirmé le bien-fondé de leurs demandes :

- **Jean Claude**, technicien semences, obtient la reconnaissance de la **faute inexcusable de son employeur**, la coopérative AGRIAL ; Jean Claude souffre de la maladie de Parkinson et a été reconnu en maladie professionnelle en octobre 2016.
- **Edith**, salariée dans des serres à tomates, est reconnue en **maladie professionnelle pour Parkinson**, reconnaissance que lui avait refusée la MSA Portes de Bretagne. Elle souffre de cette maladie depuis l'âge de 50 ans.
- **Christophe**, paysan, est reconnu en maladie professionnelle pour un glioblastome (tumeur cérébrale), maladie hors-tableau du régime agricole des maladies professionnelles.
Christophe est décédé le 23 mars 2020 à l'âge de 43 ans. Cette reconnaissance ouvre la voie, nous l'espérons, aux 3 autres demandes de reconnaissance en cours pour des paysans et paysannes décédés de tumeurs cérébrales.

Ces décisions du Tribunal Judiciaire confirment la justesse de notre combat.

Nous voulons informer, accompagner les victimes des pesticides qu'ils soient paysans, salariés agricoles, salariés de coopératives, paysagistes, employés des espaces verts... jusqu'à la reconnaissance en maladie professionnelle et l'attribution d'une rente au malade ou à sa famille.

N'oublions pas que les pesticides provoquent des maladies graves, qu'ils tuent et détruisent des couples et des familles.

Contrairement à ce que souhaiteraient les lobbies de l'agroalimentaire et leurs relais, nous continuons notre combat pour une **agriculture sans pesticide**, respectueuse de la santé humaine et de la nature.



Le groupe de coordination du **Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest**

Tél : 06 73 19 56 07

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>

<https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/>

victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr